



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ligne Mont-Saint-Martin Athus

Question écrite n° 5911

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le fait que la ligne Mont-Saint-Martin Athus sera supprimée à compter du 26 septembre prochain pour permettre l'implantation de l'entreprise Daewoo dans le cadre du pôle européen de développement. Cette décision ne peut avoir que de graves conséquences. Durant toute l'instruction de ce dossier, à aucun moment la direction n'a voulu prendre en compte la proposition syndicale alternative de création d'un raccordement d'une longueur d'environ 500 mètres. C'est pourquoi tout le trafic par trains complets sera détourné via Jeumont-Erquelines. L'objectif réaliste est de concilier la réussite de la reindustrialisation du bassin avec la volonté de pérenniser le site ferroviaire du Pays-Haut. La décision, mûrement réfléchie par la direction, entraînera d'importantes restructurations à court et moyen terme et pénalise également la Belgique. Des septembre 1993 : fermeture du poste MR de Longwy (réparation des wagons), maintien de la seule activité « visite » (5 à 6 agents) ; suppression de plusieurs journées de roulement à l'annexe traction de Longwy ; adaptation des postes du chantier « tri » de Longwy, au total une trentaine de suppressions de postes. Et pour 1994 : la division du transport de Metz-Nancy étudie la faisabilité d'acheminement direct de Senelle vers Woippy ; les dessertes à vocation domicile-travail Longwy-Luxembourg sont gravement menacées ; d'autres adaptations, conséquence directe de la fermeture du point frontière, auront lieu dans tous les services. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour faire procéder au réexamen de ce dossier afin que la logique de l'aménagement du territoire prévale sur la rentabilité financière.

Texte de la réponse

L'origine de la demande de fermeture de ligne Mont-Saint-Martin - Athus provient, d'une part, de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB), pour laquelle le maintien de cette ligne est incompatible avec la modernisation de l'axe Athus - Meuse et, d'autre part, du pôle européen de développement pour Longwy qui souhaite utiliser un terrain dont les emprises se situeraient sur les voies existantes et sont destinées à l'implantation d'une usine créatrice de plusieurs centaines d'emplois. La SNCF a acquiescé à cette double demande et la ligne a donc été fermée en septembre 1993. La nouvelle organisation mise en place n'entraîne aucune gêne pour la circulation des trains, que ce soit sur le réseau ferroviaire SNCF, SNCB ou Chemins de fer du Luxembourg (CFL), les lignes utilisées n'étant pas saturées. Les trains entiers venant de Belgique transitent maintenant par Jeumont, ce qui fait bénéficier la SNCF d'un parcours plus long sur son réseau. La baisse des effectifs dans le secteur de Longwy n'est pas liée à la fermeture de la ligne Mont-Saint-Martin - Athus mais est due à la nécessité pour la SNCF d'adapter ses moyens en personnel à la réalité du trafic. S'agissant du dossier présenté par l'intersyndicale qui propose une solution alternative consistant en la construction d'une nouvelle voie ferrée de 400 mètres raccordant la ligne Longwy - Rodange (Luxembourg) à celle d'Athus - Meuse, l'investissement nécessaire se révèle très coûteux. Or, le trafic en cause est peu important à l'heure actuelle et ne semble pas devoir augmenter ; il est écoulé sans difficulté par les voies existantes. De plus, les travaux de réalisation de ce nouveau raccordement devraient s'effectuer sur le territoire luxembourgeois. Des contacts seront néanmoins pris avec les autorités du Grand-Duché de Luxembourg afin de préserver l'avenir au cas où la

construction de ce raccordement s'avererait necessaire.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5911

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3007

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2358